

[RÉFÉRENTIEL]

Certificat de Qualification Professionnelle



"TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE"

Inscription RNCP :

Mode d'accès :

Formation continue salariés, contrat de professionnalisation,
demandeurs d'emploi POEC et hors POEC et VAE

Numéro CPF

CPN :
Dépôt légal :
Edition :

SOMMAIRE RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle

→ → Technicien Confirmé Mécanique Automobile

→	Préambule.....	1
→	Organisation des référentiels.....	3
→	Informations sur le référentiel CQP.....	5

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

→	Extrait de la fiche de qualification RNQSA.....	9
→	Interface activités / unités de compétences / blocs de compétences.....	11

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

→	Conditions de certification pour les salariés en formation continue.....	15
→	Conditions de certification pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.....	16
→	Conditions de certification pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC).....	25
→	Conditions de certification pour les candidats en VAE.....	29

REFERENTIEL DE FORMATION

→	Cadre de la formation.....	33
→	Parcours de la formation.....	35

ANNEXES

→	Fiches de qualification du RNQSA.....	39
→	Règles générales d'accès à la certification.....	41

PREAMBULE

1. Le Certificat de Qualification Professionnelle¹

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification délivrée par la Branche et élaborée en réponse aux besoins des professionnels des services de l'automobile. Chaque CQP est créé ou renouvelé par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) gère l'ensemble du dispositif CQP².

2. L'accès au CQP

Les CQP sont accessibles après un parcours de formation, pour des salariés comme des demandeurs d'emploi, par la voie du contrat de professionnalisation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour l'accès au CQP par la voie de la VAE, l'intéressé peut engager sa démarche dès lors qu'il a été préalablement déclaré recevable.

Selon les dispositions de l'accord paritaire national du 20 janvier 2004, complété par l'avenant du 28 avril 2011 et l'avenant 71 du 3 juillet 2014 relatif aux certificats de qualification professionnelle, le dispositif des CQP s'adresse aux personnes suivantes :

- jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'adultes éligibles à un dispositif de formation en alternance de durée suffisante ;
- salariés de la branche, dans le cadre du congé individuel de formation ;
- salariés de la branche, dans le cadre de l'engagement pris par l'entreprise tel que prévu au 1er alinéa de l'article 3-02 b) ou 3B-02 b) de la convention collective ;
- salariés de la branche, dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue à l'initiative de l'entreprise ou à l'initiative individuelle du salarié, autres que celles visées au tiret précédent ;
- personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une qualification propre et faciliter leur réinsertion ;
- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile, et notamment publics visés au 3° de l'article L 6325-1 du code du travail.

3. Les organismes préparant aux CQP

Les organismes préparant aux CQP font l'objet d'une habilitation délivrée par l'ANFA. Un dossier de demande d'habilitation, disponible sur le site de l'ANFA ou auprès de ses services, en définit les modalités.

¹ Accord paritaire national du 20 janvier 2004 complété par les avenants du 28 avril 2011 et du 3 juillet 2014.

² Accord paritaire national du 26 janvier 2011 relatif aux activités et aux missions de l'ANFA.

4. Les enjeux de la rénovation des CQP

Suite à la réforme de la formation professionnelle de 2014, et des accords de branche du 3 juillet 2014, les référentiels des CQP de la branche des services de l'automobile ont fait l'objet d'une rénovation importante, dont les enjeux étaient :

- de favoriser l'accessibilité des CQP en proposant des blocs et unités de compétences compatibles avec des actions de formation courtes (14h, 21h ou 28h), et avec le nombre d'heures acquises chaque année au titre du compte personnel de formation (soit 24h),
- de développer la mobilité en favorisant un système d'équivalences par blocs et/ou unités de compétences au sein des CQP d'une même filière mais également entre les CQP de filières différentes.

— [ORGANISATION DES REFERENTIELS

Le CQP est composé de trois référentiels :

→ **Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :**

Il décrit les activités, blocs de compétences et unités de compétences. Il est constitué en miroir de la fiche de qualification visée et se décline comme suit :

- le descriptif de l'activité telle que décrite dans la fiche de qualification du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)
- une interface avec :
 - l'intitulé de la qualification (dénomination de la qualification visée),
 - les unités de compétences associées aux activités. Elles représentent la compétence visée par l'activité et correspondent chacune à la plus petite unité pouvant faire l'objet d'une reconnaissance certificative,
 - les unités de compétences sont regroupées de façon cohérente et homogène dans des blocs de compétences.

→ **Un référentiel de certification :**

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification, validé par les partenaires sociaux de la branche, figure en annexe de ce référentiel.

Pour compléter ce document, ce référentiel contient un référentiel de certification qui décrit les cas spécifiques de certification de ce CQP pour chacune des voies d'accès.

Pour la formation continue : Il précise les savoirs associés exigés pour l'obtention de chaque unité de compétences constitutives des blocs et donc du CQP. Ces deux éléments sont réunis sous le terme de savoirs associés.

Il indique aussi, le cas échéant, les situations particulières qui dérogent aux règles générales d'accès à la certification.

Pour les Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'évaluation se fera par bloc de compétences, sur la base des savoirs associés.

Pour les contrats de professionnalisation et demandeurs d'emploi (hors POEC), il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation et décrit les modalités d'évaluation (questionnaire, mise en situation, étude de cas...)

Pour la validation des acquis de l'expérience, il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation

→ **Un référentiel de formation :**

Conformément aux accords paritaires, il précise pour les contrats de professionnalisation la durée de la formation et ses caractéristiques.

Les objectifs et contenus de formation préconisés ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

INFORMATIONS SUR LE REFERENTIEL CQP

Le référentiel du CQP "Technicien Confirmé Mécanique Automobile" a été **validé par la CPN du 7 juillet 2015**. Il remplace la précédente version du référentiel datant de Juin 2013.

Les **principales modifications** portent sur les éléments suivants :

- Une identification des compétences sous la forme de blocs et unités
- La prise en compte des évolutions technologiques
- Les modalités d'évaluation pour les candidats salariés en formation continue ou demandeurs d'emploi dans le cadre de POEC :
 - o Les compétences sont évaluées par un outil d'évaluation mis à disposition par l'organisme évaluateur habilité par l'ANFA
- Les épreuves d'évaluation pour les candidats en contrat de professionnalisation

Il est **applicable** par tous les organismes de formation habilités par les services de l'ANFA à partir du 7 juillet 2015.

Ce référentiel prévoit **l'accès du CQP "Technicien Confirmé Mécanique Automobile"** par :

- La formation continue pour les salariés
- La formation pour les demandeurs d'emploi
- La formation dans le cadre du contrat de professionnalisation
- La validation des acquis de l'expérience

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Technicien Confirmé Mécanique Automobile"



TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE

(Extrait de la fiche de qualification A.9.1 - RNQSA 2015)

→ **Intitulé de la qualification :**

Technicien confirmé mécanique automobile

→ **Objet de la qualification :**

Réalisation de toutes activités de maintenance préventive et corrective portant sur ensembles mécaniques du véhicule

→ **Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- Diagnostic / dépose-pose / contrôle d'ensembles mécaniques ;
- Réparation et réfection des moteurs thermiques, des organes de transmission (boîtes de vitesse, différentiels...);
- Contrôle et réglage des trains roulants ;
- Maintenance des circuits de climatisation sous réserve d'attestation d'aptitude ;
- pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures ou l'identification de démarches se rapportant à :

- L'établissement de diagnostics ;
- La mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais.

Elles supposent également la capacité d'interprétation des grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

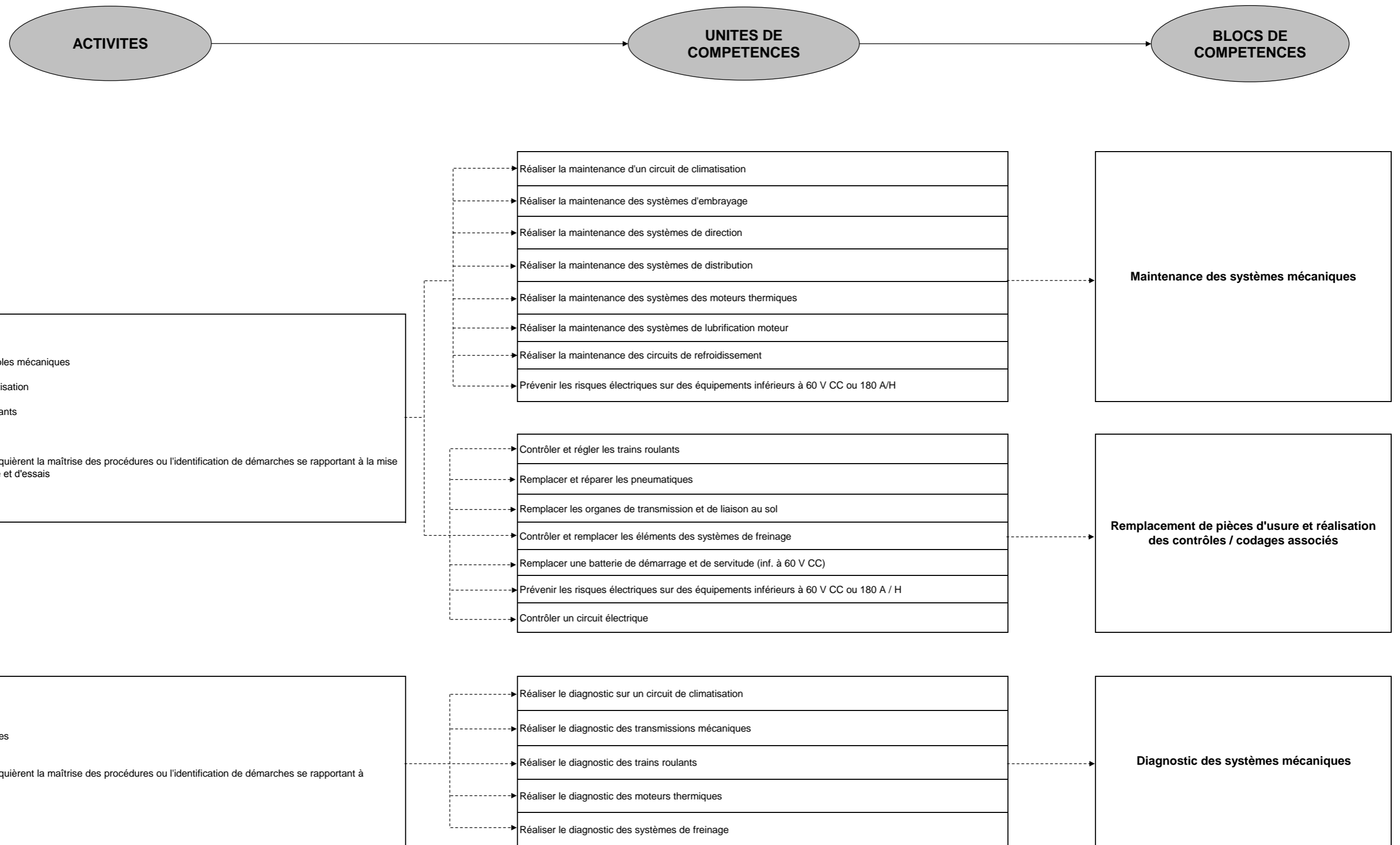
B.1 - Organisation de la maintenance :

- . mise à jour et classement de la documentation technique,
- . planification de l'intervention,
- . agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- . application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

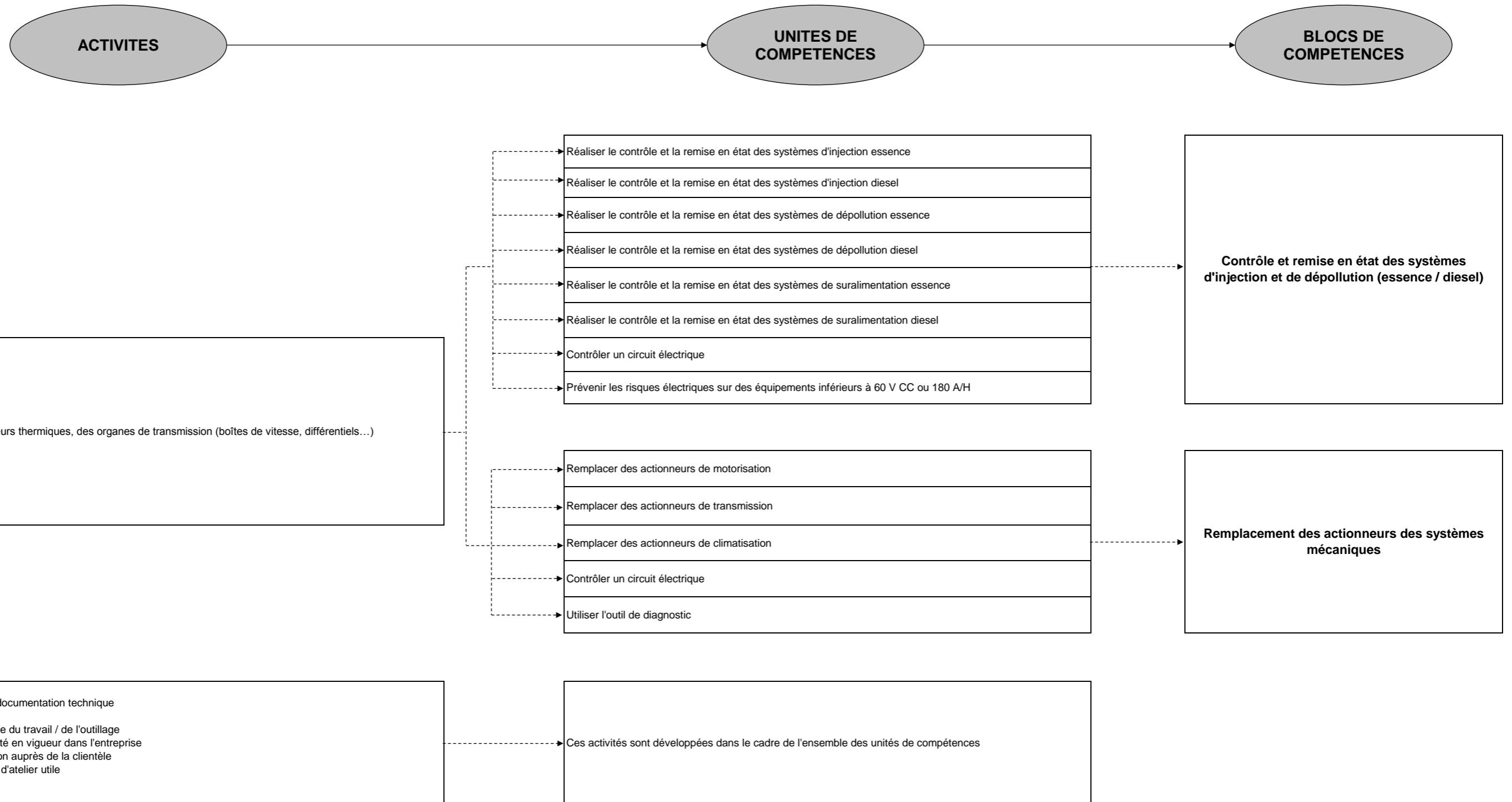
B.2 - Gestion de la maintenance

- . conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
- . établissement de tout document d'atelier utile,
- . établissement de devis, d'O.R...

CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE



CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE



Toutes activités supposent la capacité d'interprétation des grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Technicien Confirmé Mécanique Automobile"



CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les salariés en formation continue

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des unités de compétences pour les salariés en formation continue.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, pour chacune des unités de compétences constitutives du CQP, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée par l'unité et servant de cadre à l'évaluation.

S'agissant de l'entretien de narration d'activité devant le jury, pour le CQP "Technicien Confirmé Mécanique Automobile", il sera d'une durée de 30 minutes maximum et portera sur l'appréciation des compétences clés suivantes :

- Contrôler, diagnostiquer et remettre en état les systèmes mécaniques
- Intervenir sur les actionneurs des systèmes mécaniques
- Contrôler et remettre en état les systèmes de motorisation thermique

Des grilles d'appréciation construites par l'ANFA seront mises à la disposition du jury.

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des blocs de compétences pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée et servant de cadre à l'évaluation.

L'entretien de narration d'activité devant le jury se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue.

SAVOIRS ASSOCIES AUX UNITES DE COMPETENCES

BLOC DE COMPETENCES : MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES

Unité de compétences : Réaliser la maintenance d'un circuit de climatisation

Connaissances	Savoir-faire
Connaître l'impact des fluides frigorigènes sur l'environnement	Savoir réaliser la maintenance du circuit de climatisation à l'aide de la station (récupération, tirage au vide, charge en fluide et huile)
Connaître la réglementation en vigueur	Savoir détecter les fuites
Connaître les règles de sécurité liées à la manipulation des fluides frigorigènes	Savoir remplir la fiche d'intervention
Connaître le fonctionnement des systèmes de climatisation et de ses composants	Savoir contrôler l'efficacité du système de climatisation
	Savoir remplacer un composant défaillant (compresseur, condenseur, évaporateur, détendeur...)

Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur...)

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle de la boîte de vitesses	Savoir contrôler un volant bi-masse
Connaître les principes de fonctionnement des différents types de transmission (BVM, BVA, BVR, CVT)	Savoir remplacer un volant bi-masse
	Savoir contrôler un système d'embrayage et convertisseur (disques, butée, mécanisme)
	Savoir remplacer un système d'embrayage et convertisseur (disques, butée, mécanisme)
	Savoir déposer / reposer une boîte de vitesses (BVM, BVA, BVR, CVT...)
	Savoir remplacer l'huile et mettre à niveau l'huile des boîtes de vitesses (BVM, BVA, BVR, CVT...)

Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes de direction

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les différents systèmes de direction	Savoir contrôler un système de direction mécanique ou assistée (hydraulique, électro hydraulique, électrique)
	Savoir remplacer un élément d'un système de direction mécanique ou assistée (hydraulique, électro hydraulique, électrique)
	Savoir réaliser les mises à niveau et les purges des systèmes de direction

Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes de distribution

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les différents types de distribution	Savoir remplacer un kit de distribution
Connaître le rôle du système de distribution	Savoir appliquer les procédures de contrôle et de tension de la courroie de distribution
Connaître les procédures de remplacement d'un kit de distribution	Savoir contrôler les galets et tendeurs
	Savoir remplacer les galets et tendeurs

Unité de compétences : Réaliser la maintenance des moteurs thermiques

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement d'un moteur thermique (les différents cycles, combustion, rendement, architecture)	Savoir contrôler la conformité de la culasse (planéité, hauteur, le voile...)
Connaître les procédures de contrôle d'une culasse	Savoir contrôler et régler le jeu des soupapes
Connaître l'épaisseur d'un joint de culasse	Savoir déposer / reposer une culasse
Connaître les procédures de contrôle d'étanchéité interne du moteur	Savoir contrôler l'étanchéité interne d'un moteur

Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes de lubrification moteur

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle de chaque élément des circuits de lubrification	Savoir identifier un dysfonctionnement du circuit de lubrification
Connaître le principe de fonctionnement des circuits de lubrification	Savoir remplacer les éléments d'un circuit de lubrification

Unité de compétences : Réaliser la maintenance des circuits de refroidissement

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle de chaque élément des circuits de refroidissement	Savoir remplacer les éléments d'un circuit de refroidissement
Connaître le principe de fonctionnement des circuits de refroidissement	Savoir purger un circuit de refroidissement
	Savoir contrôler l'efficacité du circuit de refroidissement

Unité de compétences : Prévenir les risques électriques sur les équipements inférieurs à 60V CC ou 180 A/h

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermiques, électriques et hybrides	Savoir intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
	Savoir localiser les zones à risques électriques

BLOC DE COMPETENCES : REMPLACEMENT DE PIECES D'USURE ET REALISATION DES CONTROLES / CODAGES ASSOCIES**Unité de compétences : Contrôler et régler les trains roulants**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les architectures de montages de trains avant et arrière	Savoir réaliser les contrôles préalables sur le véhicule (jeux, pression et dimension des pneumatiques, assiette du véhicule...)
Connaître les angles de géométrie et leur influence sur le comportement routier et l'usure des pneumatiques	Savoir mettre en place l'appareil de géométrie
Connaître les valeurs hors tolérance	Savoir contrôler la géométrie
	Savoir régler la géométrie

Unité de compétences : Remplacer et réparer les pneumatiques

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les caractéristiques des pneumatiques et des jantes	Savoir contrôler l'état du pneumatique
Connaître la réglementation sur les pneumatiques	Savoir contrôler et ajuster la pression des pneumatiques
	Savoir remplacer un pneumatique
	Savoir remplacer tous types de valves
	Savoir réparer un pneumatique
	Savoir équilibrer une roue

Unité de compétences : Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les caractéristiques des organes de transmission	Savoir remplacer un amortisseur
Connaître l'architecture et les montages des liaisons au sol	Savoir remplacer un élément de la liaison au sol (rotules, roulement de roue, biellette de direction, rotule axiale, ...)
	Savoir remplacer un élément de transmission (demi-arbre, soufflet...)
	Savoir valider l'intervention

Unité de compétences : Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de freinage

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe du système de freinage et de son assistance (freinage classique, ABS/ESP)	Savoir contrôler visuellement l'état du système de freinage
Connaître les familles de liquides de frein	Savoir réaliser les opérations de métrologie dans le respect de normes constructeurs (usure, voile, ovalisation)
Connaître les différents organes du système de freinage	Savoir contrôler de façon instrumentée l'état du liquide de frein
	Savoir remplacer l'élément défectueux dans le respect de la procédure
	Savoir valider l'intervention sur le système de freinage

Unité de compétences : Remplacer une batterie de démarrage et de servitude (inférieur à 60V CC)

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement des mémoires des calculateurs	Savoir utiliser un dispositif de sauvegarde des mémoires
Connaître les caractéristiques des batteries	Savoir mettre en œuvre une procédure de branchement / débranchement d'une batterie
Connaître les technologies de batteries	

Unité de compétences : Prévenir les risques électriques sur les équipements inférieurs à 60V CC ou 180 A/h

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les interventions du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermique, électrique et hybride	Savoir intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
	Savoir localiser les zones à risques électriques

Unité de compétences : Contrôler un circuit électrique

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les grandeurs électriques	Savoir contrôler un circuit électrique ouvert, fermé, série, parallèle
Connaître les familles de relais électriques	Savoir utiliser les différentes fonctions d'un multimètre et d'un ampèremètre
Connaître les risques électriques lors des opérations de contrôles (court-circuits, systèmes pyrotechniques...)	Savoir contrôler un relais électrique
	Savoir contrôler un circuit de charge et de démarrage

BLOC DE COMPETENCES : DIAGNOSTIC DES SYSTEMES MECANIQUES**Unité de compétences : Réaliser le diagnostic sur un circuit de climatisation**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement des circuits de climatisation (avec détendeur, avec calibre)	Savoir contrôler les états de pression et de température en différents points d'un circuit
	Savoir analyser les valeurs de pression et de température
	Savoir détecter un dysfonctionnement sur le circuit frigorifique
	Savoir isoler le composant défaillant (compresseur, condenseur, évaporateur, détendeur...)
	Savoir remettre en conformité le circuit frigorifique

Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les rapports de réduction et de démultiplication	Savoir contrôler les éléments défaillants d'une BVM
Connaître le principe de fonctionnement des BVM/BVR et transmission intégrale	Remplacer les éléments internes d'une BVM (fourchette, roulement, crabot...)
Connaître le principe de fonctionnement des différentiels	
Connaître le rôle des composants internes d'une BVM (fourchettes, pignons, synchro, crabot)	
Connaître les symptômes de panne sur les systèmes de transmission mécanique	

Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des trains roulants

Connaissances	Savoir-faire
Connaître l'architecture et les angles de géométrie des trains roulants	Savoir mesurer des valeurs sous caisse
Connaître les caractéristiques et usures des pneumatiques	Savoir isoler et remplacer un élément défaillant
	Savoir réaliser les réglages des trains avant et arrière
	Savoir analyser le comportement routier du véhicule
	Savoir analyser et interpréter un relevé de géométrie

Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement d'un moteur thermique (les différents cycles, combustion, rendement, architecture)	Savoir appliquer la procédure de diagnostic du haut moteur
Connaître les particularités d'un moteur essence et d'un moteur Diesel	Savoir appliquer la procédure de diagnostic du bas moteur
Connaître les procédures de contrôle d'étanchéité interne d'un moteur	Savoir contrôler l'étanchéité interne d'un moteur

Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les témoins d'alerte du système de freinage et les symptômes de panne.	Savoir identifier les points relevés lors du contrôle technique du véhicule et les défauts soumis à contre visite
Connaître le rôle des amplificateurs de freinage (Servo Frein, Pompe à vide)	Savoir contrôler un master VAC et une pompe à vide
Connaître les différents correcteurs de freinage (Limiteur, compensateur, Répartiteur intégré au Système ABS, ...)	Savoir réaliser la purge des systèmes ABS à l'aide l'outil de diagnostic
Connaître le principe de fonctionnement des freins des stationnements électriques (Activation, désactivation, mode entretien)	Savoir contrôler un correcteur de freinage (limiteur, compensateur)
	Savoir contrôler la pression hydraulique d'un circuit de freinage
	Savoir contrôler le bon fonctionnement d'un freinage de stationnement électrique (Etriers motorisés, moteur avec câbles)
	Savoir remplacer des plaquettes de frein sur étriers motorisés

BLOC DE COMPETENCES : CONTROLE ET REMISE EN ETAT DES SYSTEMES D'INJECTION ET DE DEPOLLUTION (ESSENCE / DIESEL)**Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection essence**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les modes de combustion	Savoir contrôler le circuit d'allumage
Connaître le principe de fonctionnement en boucle fermée	Savoir contrôler la fonction gestion du couple
Connaître le rôle de chaque élément des circuits de carburant essence	Savoir contrôler le circuit d'alimentation en carburant essence
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes d'allumage	Savoir remettre en état le circuit d'allumage
Connaître le rôle du circuit d'air dans la gestion du couple moteur	Savoir remettre en état la fonction gestion du couple
	Savoir remettre en état le circuit d'alimentation en carburant essence

Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection Diesel

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les étapes de la combustion d'un moteur Diesel	Savoir contrôler le circuit d'alimentation en carburant (gazole)
Connaître le principe de fonctionnement en boucle fermée	Savoir contrôler le système de gestion de la haute pression Diesel
Connaître les circuits de carburant (gazole)	Savoir contrôler le système de gestion des débits (gazole)
Connaître le rôle et le fonctionnement des éléments des circuits de carburant (gazole)	Savoir remettre en état le circuit d'alimentation en carburant (gazole)
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes d'injection haute pression	Savoir remettre en état le système de gestion de la haute pression Diesel
	Savoir remettre en état le système de gestion des débits (gazole)

Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution essence

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les modes de combustion et la régulation de richesse	Savoir définir le niveau de dépollution d'un véhicule
Connaître les principaux rejets polluants	Savoir contrôler la conformité des gaz d'échappement des véhicules essence
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes de dépollution (catalyser, canister, pot DENOX...)	Savoir contrôler les éléments des systèmes de dépollution essence
Connaître les précautions d'utilisation d'un analyseur de gaz	Savoir remplacer les éléments défectueux des systèmes de dépollution essence
Connaître les mesures de sécurité liées à la mesure des gaz d'échappement	
Connaître les caractéristiques de l'EOBD et de l'autodiagnostic	

Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution Diesel

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le processus de combustion du gazole	Savoir définir le niveau de dépollution d'un véhicule
Connaître les principaux rejets polluants	Savoir contrôler les systèmes d'EGR
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes de dépollution (EGR, catalyseur, traitement des NOx, FAP...)	Savoir contrôler les systèmes de post traitement des NOx
Connaître les caractéristiques de l'EOBD et de l'autodiagnostic	Savoir contrôler les systèmes des filtres à particules
	Savoir remettre en état les systèmes d'EGR
	Savoir remettre en état les systèmes de post traitement des NOx
	Savoir remettre en état les systèmes des filtres à particules

Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation essence

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de suralimentation essence	Savoir contrôler les éléments du système de suralimentation essence
Connaître les modes de régulation de pression	Savoir remplacer les éléments défectueux du système de suralimentation essence
Connaître le rôle des éléments des circuits de suralimentation essence	

Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation Diesel

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de suralimentation Diesel	Savoir contrôler les éléments du système de suralimentation Diesel
Connaître les modes de régulation de pression	Savoir remplacer les éléments défectueux du système de suralimentation Diesel
Connaître le rôle des éléments des circuits de suralimentation Diesel	

Unité de compétences : Contrôler un circuit électrique

Connaissances	Savoir-faire
Connaître la définition des grandeurs électriques	Savoir contrôler un circuit électrique ouvert, fermé, en série, parallèle
Connaître les familles de relais électriques	Savoir utiliser les différentes fonctions d'un multimètre et d'un ampèremètre
Connaître les risques électriques lors des opérations de contrôles (court-circuits, systèmes pyrotechniques...)	Savoir contrôler un relais électrique
	Savoir contrôler un circuit de charge et de démarrage

Unité de compétences : Prévenir les risques électriques sur les équipements inférieurs à 60V CC ou 180 A/h

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermique, électrique et hybride	Savoir intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
	Savoir localiser les zones à risques électriques

BLOC DE COMPETENCES : REMPLACEMENT DES ACTIONNEURS DES SYSTEMES MECANIQUES

Unité de compétences : Remplacer des actionneurs de motorisation

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les principales solutions techniques de gestion moteur (injection, distribution variable, levée de soupape variable...)	Savoir déposer / reposer les actionneurs conformément aux procédures
Connaître les procédures de paramétrage de chaque actionneur	Savoir réaliser les paramétrages (codages, réinitialisations, auto-adaptatifs)
Connaître le rôle de l'actionneur dans le système de motorisation	Savoir valider le fonctionnement du système de motorisation après intervention

Unité de compétences : Remplacer des actionneurs de transmission

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement des différentes transmissions (BVR, BVA, CVT)	Savoir déposer/reposer les actionneurs conformément aux procédures
Connaître le rôle de l'actionneur dans le système de transmission	Savoir réaliser les paramétrages (codages, réinitialisations, auto-adaptatifs)
Connaître les procédures de paramétrage de chaque actionneur	Savoir valider le fonctionnement du système de transmission après intervention

Unité de compétences : Remplacer des actionneurs de climatisation

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement d'un système de climatisation	Savoir déposer / reposer mécaniquement les actionneurs conformément aux procédures
Connaître les stratégies de fonctionnement de la gestion de l'air	Savoir réaliser les paramétrages (codages, réinitialisations, auto-adaptatifs)
Connaître les procédures de paramétrage de chaque actionneur	Savoir valider le fonctionnement du système de climatisation après intervention
Connaître le rôle des actionneurs dans le système de climatisation (moteur mixage, moteur recyclage, moteur répartition, compresseur)	

Unité de compétences : Contrôler un circuit électrique

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les grandeurs électriques	Savoir contrôler un circuit électrique ouvert, fermé, en série, parallèle
Connaître les familles de relais électriques	Savoir utiliser les différentes fonctions d'un multimètre et d'un ampèremètre
Connaître les risques électriques lors des opérations de contrôles (court-circuits, systèmes pyrotechniques...)	Savoir contrôler un relais électrique
	Savoir contrôler un circuit de charge et de démarrage

Unité de compétences : Utiliser l'outil de diagnostic

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les familles de défauts (défauts de cohérence, défauts permanents, ...)	Savoir utiliser les fonctionnalités de l'outil lors d'opérations de maintenance (mesures paramètres, tests actionneurs, carte de mesure...)
Connaître le principe de l'autodiagnostic	Savoir utiliser les fonctionnalités annexes (rapport de diagnostic, documentation technique)
Connaître le rôle et les méthodes de mise à jour de l'outil de diagnostic	

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC)

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) prévoient que chaque référentiel décrit les modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences du CQP visé.

On trouvera donc ci-dessous le descriptif des conditions d'évaluation de chacun des blocs de compétences.

S'agissant de l'entretien devant le jury, celui-ci se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue (cf. page 15).

Pour sa délibération le jury disposera également d'une grille d'appréciation du parcours du candidat en entreprise, renseignée conjointement par le tuteur entreprise et le formateur, suivant la grille proposée par les services de l'ANFA.

Bloc de compétences : Maintenance des systèmes mécaniques			
Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ■ Recueil des informations utiles ■ Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments ■ Mise en œuvre des contrôles associés ■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) ■ Réalisation du contrôle qualité de l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation portant sur une opération de maintenance sur 2 systèmes mécaniques parmi : <ul style="list-style-type: none"> • climatisation • distribution • embrayage • moteur thermique • circuit de refroidissement <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)</i></p>	2 heures maximum	Formateur de l'organisme de formation

Bloc de compétences : Remplacement de pièces d'usure et réalisation des contrôles / codages associés

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ■ Recueil des informations utiles ■ Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments ■ Mise en œuvre des contrôles associés ■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) ■ Réalisation du contrôle qualité de l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation de remplacement d'un pneu ou d'un élément de liaison au sol (amortisseur, rotule,...) et de remplacement d'un élément du système de freinage et de réalisation d'un contrôle de géométrie <p><i>(Grille fournie par l'ANFA)</i></p>	<p>3 heures maximum</p>	<p>Formateur de l'organisme de formation</p>

Bloc de compétences : Diagnostic des systèmes mécaniques

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ■ Sélection des informations utiles ■ Connaissance des systèmes ■ Analyse et interprétation des valeurs cohérente ■ Identification des causes d'un dysfonctionnement ■ Identification des opérations de remise en état 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etude de cas permettant d'évaluer la capacité d'analyser un dysfonctionnement sur un système mécanique et d'identifier les opérations de remise en état <p><i>(Etude de cas produite en déclinaison d'un modèle fourni par l'ANFA)</i></p>	<p>2 heures maximum</p>	<p>Formateur de l'organisme de formation</p>

Bloc de compétences : Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution essence/ Diesel

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ■ Recueil des informations utiles ■ Application d'une démarche de contrôle adaptée et cohérente à la situation ■ Respect des procédures de remise en état des éléments ■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) ■ Réalisation du contrôle qualité de l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation de contrôle/ remise en état sur : <ul style="list-style-type: none"> • un système d'injection défaillant <u>ou</u> • un système de suralimentation défaillant <u>ou</u> • un système de dépollution défaillant sur un moteur Essence <u>ou</u> Diesel (par tirage au sort) <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)</i></p>	<p>2 heures maximum</p>	<p>Formateur de l'organisme de formation</p>

Bloc de compétences : Remplacement des actionneurs des systèmes mécaniques

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ■ Recueil des informations utiles ■ Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments ■ Mise en œuvre des contrôles associés ■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) ■ Réalisation du contrôle qualité de l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation de remplacement d'un actionneur <ul style="list-style-type: none"> • du système de motorisation <u>ou</u> • de transmission <u>ou</u> • de climatisation nécessitant un reparamétrage à l'aide d'un outil de diagnostic <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)</i></p>	<p>45 minutes</p>	<p>Formateur de l'organisme de formation</p>

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en VAE

Afin d'obtenir le CQP "Technicien Confirmé Mécanique Automobile" le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du CQP (cf. interface page 11).

Le candidat inscrit dans un parcours VAE renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP "Technicien Confirmé Mécanique Automobile".

Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury. L'entretien devant le jury sera d'une durée de 1h30 maximum.

Le jury évaluera les candidats, pour chacun des blocs de compétences, selon les critères de validation définis ci-dessous. Une grille de validation et un guide du jury seront fournis par les services de l'ANFA.

Bloc de compétences : Maintenance des systèmes mécaniques

Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments
- Mise en œuvre des contrôles associés
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation du contrôle qualité de l'intervention

Bloc de compétences : Remplacement des pièces d'usure et réalisation des contrôles/ codages associés

Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments
- Mise en œuvre des contrôles associés
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation du contrôle qualité de l'intervention

Bloc de compétences : Diagnostic des systèmes mécaniques

Critères d'évaluation

- Sélection des informations utiles
- Connaissance générale des systèmes
- Analyse et interprétation des valeurs cohérente
- Identification des causes d'un dysfonctionnement
- Identification des opérations de remise en état

Bloc de compétences : Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution essence/ Diesel

Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Application d'une démarche de contrôle adaptée et cohérente à la situation
- Respect des procédures de remise en état des éléments
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation du contrôle qualité de l'intervention

Bloc de compétences : Remplacement des actionneurs des systèmes mécaniques

Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments
- Mise en œuvre des contrôles associés
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation du contrôle qualité de l'intervention

REFERENTIEL DE FORMATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Technicien Confirmé Mécanique Automobile"



CADRE DE LA FORMATION

Conformément aux accords paritaires, ce référentiel de formation est construit pour la préparation au CQP par la voie du contrat de professionnalisation. Il définit notamment les pré-requis conseillés et la durée de formation qui doit être inscrite au contrat.

Les objectifs et contenus de formation ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

S'agissant du cadre de la formation continue, les objectifs et contenus de formation seront déclinés par les organismes de formation à partir des compétences visées et des savoirs associés en lien avec les activités visées et en prenant en compte le niveau des candidats au début du parcours de formation.

→ **Caractéristiques de la formation en contrat de professionnalisation**

1 - Pré-requis conseillés

Candidats titulaires d'un CAP ou de niveau Bac professionnel dans le domaine de la maintenance automobile ou diplôme de niveau équivalent, sous réserve que l'ensemble des candidats retenus aient satisfait aux tests d'aptitude et de motivation.

2 - Durée de formation

Durée minimale et maximale de formation (hors épreuves de certification)	403 heures minimum 610 heures maximum
Durée des épreuves de certification par candidat	10 heures
Durée totale minimale et maximale du parcours de formation (incluant les durées des épreuves)	413 heures minimum 620 heures maximum
Modalité de la formation	Alternance entre l'organisme de formation et l'entreprise dont les activités correspondent aux finalités du C.Q.P.

PARCOURS	VOLUME HORAIRE MAXIMUM PRECONISE
Bloc de compétences : Maintenance des systèmes mécaniques	
<i>Réaliser la maintenance d'un circuit de climatisation</i>	98 heures
<i>Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage</i>	
<i>Réaliser la maintenance des systèmes de direction</i>	
<i>Réaliser la maintenance des systèmes de distribution</i>	
<i>Réaliser la maintenance des systèmes des moteurs thermiques</i>	
<i>Réaliser la maintenance des systèmes de lubrification moteur</i>	
<i>Réaliser la maintenance des circuits de refroidissement</i>	
<i>Prévenir les risques électriques sur des équipements inférieurs à 60 V CC ou 180 A/H</i>	
Bloc de compétences : Remplacement de pièces d'usure et réalisation des contrôles / codages associés	
<i>Contrôler et régler les trains roulants</i>	49 heures
<i>Remplacer et réparer les pneumatiques</i>	
<i>Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol</i>	
<i>Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de freinage</i>	
<i>Remplacer une batterie de démarrage et de servitude (inf. à 60 V CC)</i>	
<i>Prévenir les risques électriques sur des équipements inférieurs à 60 V CC ou 180 A/H</i>	
<i>Contrôler un circuit électrique</i>	
Bloc de compétences : Diagnostic des systèmes mécaniques	
<i>Réaliser le diagnostic sur un circuit de climatisation</i>	91 heures
<i>Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques</i>	
<i>Réaliser le diagnostic des trains roulants</i>	
<i>Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques</i>	
<i>Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage</i>	

Bloc de compétences : Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence/Diesel)	
<i>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection essence</i>	169 heures
<i>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection Diesel</i>	
<i>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution essence</i>	
<i>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution Diesel</i>	
<i>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation essence</i>	
<i>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation Diesel</i>	
<i>Contrôler un circuit électrique</i>	
<i>Prévenir les risques électriques sur des équipements inférieurs à 60 V CC ou 180 A/H</i>	
Bloc de compétences : Remplacement des actionneurs des systèmes mécaniques	
<i>Remplacer des actionneurs de motorisation</i>	161 heures
<i>Remplacer des actionneurs de transmission</i>	
<i>Remplacer des actionneurs de climatisation</i>	
<i>Contrôler un circuit électrique</i>	
<i>Utiliser l'outil de diagnostic</i>	
Préparation à l'entretien devant le jury	7 heures
Régulation pédagogique	35 heures
Temps d'épreuves par candidat	10 heures
DUREE TOTALE du parcours de formation (MAXIMUM)	620 heures

Les durées attribuées à chacun des blocs sont précisées à titre indicatif, elles pourront être adaptées par les organismes de formation en fonction des profils des candidats (certifications déjà acquises, expérience professionnelle ou personnelle...).

ANNEXES

FICHE DU REPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE *

TECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE AUTOMOBILE TECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

1/ Dénomination de la qualification :

Technicien confirmé mécanique automobile
Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels

2/ Objet de la qualification :

Réalisation de toutes activités de maintenance préventive et corrective :

Cas du VP :

. portant sur ensembles mécaniques du véhicule

Cas du VUI :

. portant sur ensembles mécaniques et équipements

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- Diagnostic / dépose-pose / contrôle d'ensembles mécaniques ;
- Réparation et réfection des moteurs thermiques, des organes de transmission (boîtes de vitesse, différentiels...);
- Contrôle et réglage des trains roulants ;
- Maintenance des circuits de climatisation sous réserve d'attestation d'aptitude ;
- pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures ou l'identification de démarches se rapportant à :

- L'établissement de diagnostics ;
- La mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais.

Elles supposent également la capacité d'interprétation des grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

- . mise à jour et classement de la documentation technique,
- . planification de l'intervention,
- . agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- . application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance

- . conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
- . établissement de tout document d'atelier utile,
- . établissement de devis, d'O.R...

C - Particularités VUI :

- Interventions sur systèmes pneumatiques et hydrauliques assurant la conduite / le confort et la sécurité des véhicules (freinage, suspension, direction, assistance...),
- Diagnostic, maintenance et réfection d'équipements spécifiques.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Diagnostic et interventions sur systèmes électriques et électroniques du véhicule,
- Participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules,
- Dépannage ou remorquage, ponctuellement, de véhicules (selon le cas, VP ou VUI),
- Interventions sur véhicules électriques, hybrides et spécifiques ou sur systèmes GPL, GNV ou sur équipement nécessitant une habilitation (exemple : limiteur de vitesse dans le cas des véhicules industriels),
- Appui technique aux salariés de l'atelier / tutorat de jeunes en formation alternée,
- Remise en état complet mécanique et électrique.

Cas du VUI :

- . identification des modes opératoires relatifs à la pose d'équipements spécifiques (hayons / groupes hydrauliques...), et à l'aménagement du véhicule :
- . réalisation des interventions.

5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 9
- Échelons majorés accessibles : 10 / 11
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile :
 - . **Bac professionnel maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ou B : véhicules de transport routier** (selon le cas), préparé en alternance sous contrat de travail ou formation continue,
 - . CQP technicien confirmé mécanique automobile,
 - . CQP technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
 - . technicien expert après-vente automobile / technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels (fiche A.12.2),
 - . réceptionnaire après-vente / chef d'équipe atelier (fiche A.20.1).
- Transversale
Voir panorama*

Règles générales de certification

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le CPF a remplacé le DIF. Les actions éligibles au titre du CPF visent principalement des actions de formation certifiantes notamment le CQP.

Dans la branche des services de l'automobile, plusieurs voies d'accès permettent l'acquisition d'un CQP de la branche. Pour favoriser l'utilisation du CPF et mobiliser son financement pour obtenir un CQP, le dispositif d'accès aux CQP est rénové. Dans cette perspective, les CQP sont constitués de blocs et d'unités de compétences (appelés BC/UC).

Les unités de compétences sont les compétences visées, c'est la traduction des activités de la qualification visée.

Les blocs de compétences sont un regroupement d'unités qui fait sens et permet de comprendre le lien entre les unités de compétences au sein d'un même bloc.

Introduction

Ces règles générales d'accès à la certification ont pour objectif de :

- viser une simplicité de mise en œuvre
- proposer des modalités adaptées aux modèles économiques des dispositifs : rapport qualité / coût optimisé
- favoriser l'attractivité des CQP
- veiller à la crédibilité des CQP délivrés par la branche des services de l'automobile

1 Principes

1. **Le CQP est délivré par un jury paritaire (composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur prioritairement extérieur à l'OF qui a organisé la formation)**
2. **Le jury reçoit tous les candidats ayant au moins obtenu 80% des UC du CQP (les 20% d'UC non obtenus ne pouvant constituer un seul et même BC).**
3. **Selon les voies d'accès, les modalités de formation et d'évaluation reposent sur les UC ou les BC**
 - a. **En formation continue, la formation se déroule sur la base des UC. Pour valider une UC, il faut attester de la maîtrise des savoirs associés à l'UC**
 - b. **En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, la formation et la validation se déroulent sur la base des BC.**
 - c. **En VAE, la validation (partielle ou totale) se déroule sur la base des BC.**
4. **La validation d'un BC valide tous les UC qui le composent et réciproquement.**
5. **Les UC et BC sont acquis pendant une durée de 5 ans.**

2 Jury CQP

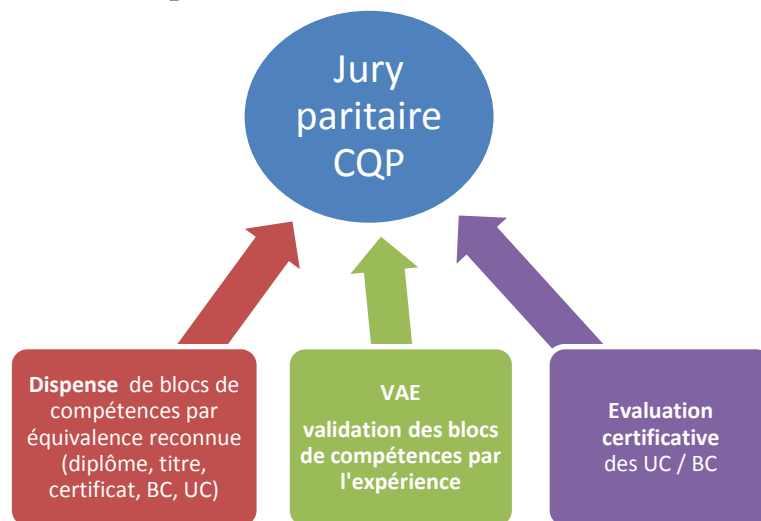
Le jury complète le PV que le candidat ait validé ou non le CQP afin de garantir la traçabilité des résultats.

Le candidat se présente pour un entretien devant le jury dès lors qu'il a obtenu au moins 80% des UC constitutives du CQP.

Le rôle du jury est d'évaluer la maîtrise du métier correspondant au CQP visé, à l'aide de l'entretien avec narration d'activité sur les compétences clefs (appréciation de la maîtrise de la finalité des principales UC du CQP). Les critères d'évaluation spécifiques sont définis dans chaque référentiel CQP.

Les candidats ayant moins de 80% des UC ne se présentent pas devant le jury (ils n'obtiennent donc pas le CQP). Cependant, ils gardent le bénéfice des UC et BC acquis pendant une durée de 5 ans. Ils peuvent acquérir les BC ou UC manquants par la FC ou la VAE.

3 Modes d'accès complémentaires



La complémentarité de ces 3 modes d'accès vise à mettre en place un système global d'accès aux CQP.

3.1 Règle de dispense

Une dispense est un droit mais pas une obligation.

Elle s'effectue sur demande du candidat qui cherche à faire valoir ses acquis en vue d'accéder au CQP visé.

La possession, en cours de validité, de diplôme, titre, certificat, BC et UC permet de faire reconnaître, par équivalence, des BC (et donc toutes les UC qui le constituent).

3.2 VAE

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne justifiant d'au moins trois années d'expérience, en rapport direct avec la certification visée, d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Par conséquent, cette voie d'accès au CQP n'est pas adaptée au profil des jeunes en contrat de professionnalisation (sauf exception de parcours personnel).

La VAE peut être complémentaire d'une action de formation certifiante pour obtenir un CQP.

L'ANFA en tant que certificateur est garant de l'accès aux CQP de la branche, elle veille à l'information délivrée aux salariés souhaitant s'engager dans une VAE, gère les recevabilités et organise les jurys de validation.

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement d'une durée maximale de 14 heures.

A l'issue d'un entretien obligatoire, s'appuyant sur le dossier de validation constitué par le candidat, l'appréciation des acquis de l'expérience par le jury permet de délivrer le CQP ou, à défaut, certains de ses BC (et donc toutes les UC qui les constituent) reconnus comme maîtrisés.

Les BC acquis sont valables 5 ans à partir de la date de délibération du jury. En cas de validation partielle du CQP visé, le candidat peut se représenter devant le jury après un délai de 6 mois.

3.3 Evaluation certificative

3.3.1 Dans le cadre de la formation continue : évaluation des UC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les UC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
 - Les UC non maîtrisées : correspondent à des besoins en formation
 - Les UC maîtrisées : valeur certificative de cette évaluation
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise de l'UC (ou des UC) préparée au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des UC.

La validation d'une UC est valable pendant 5 ans.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

3.3.2 Dans le cadre des contrats de professionnalisation : évaluation des BC

L'ANFA fournit aux organismes de formation habilités à mettre en œuvre les CQP en alternance, selon le mode d'évaluation de chaque BC envisagé par le référentiel :

- Une grille d'évaluation (mise en situation/ questionnaire/entretien...)

Et/ou

- Une étude de cas nationale

Pour certains BC, et lorsque le référentiel le précise, l'organisme de formation habilité à mettre en ouvre les CQP en alternance peut être amené à produire l'exercice d'évaluation d'un BC.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

3.3.3 Dans le cadre des POE : évaluation des BC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les BC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
 - Les BC non maîtrisés : correspondent à des besoins en formation
 - Les BC maîtrisés : valeur certificative de cette évaluation
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise du BC (ou des BC) préparé au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des BC.

La validation d'un BC est valable pendant 5 ans.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

4 Règles de certification énoncées dans chaque référentiel CQP

Chaque référentiel CQP :

- renvoie aux règles générales de certification
- énonce les critères d'évaluation spécifiques des compétences clés appréciés au cours de l'entretien avec narration d'activité.